

Rapport d'information de la commission des règlements du 6 juin 2023

Rapporteur d'information : Thierry CERUTTI

DISCUSSION SUR LES JETONS DE PRÉSENCE DU CONSEIL MUNICIPAL

En préambule, il sied de préciser que la gauche PS et les extrémistes verts ont brillé par leur absence, préférant jouer au jeu de la chaise vide en lieu et place de participer à cet échange et apporter des propositions pour faire évoluer le débat sur les jetons de présence des conseillers municipaux, dont les montants sont aussi pauvres et dérisoires que l'argent de poche que perçoit nos enfants en primaire.

Il est bon de rappeler qu'il n'y a pas de tabou d'aborder ce sujet, sachant qu'il y a une disproportionnalité gigantesque entre le revenu d'un conseiller municipale et celui d'un conseiller administratif qui perçoit, avec les nombreux autres avantages que ces derniers se sont octroyés de près de 24 x supérieurs avec en sus l'appui de toute une administration pour les accompagner, rédiger et exécuter leurs tâches.

La discussion sur les jetons de présence partagée en début de législature, a été mis de côté, par la majorité de gauche PLR inclus, arguant des propos futiles sur le bénévolat notamment.

Pourtant, le sondage réalisé par le Département lors de la législature précédente, indiquent que près de 60% des Conseillères et Conseillers municipaux, toutes communes et tous partis confondus, démissionnent. Les raisons de la démission sont multiples : le manque de temps, le manque de valorisation dans l'activité, les prérogatives réduites, les horaires des commissions inappropriés **MAIS SURTOUT**, la faible rémunération pour le temps consacré à la fonction au détriment d'une vie sociale et familiale.

D'ailleurs sur un tout autre sujet, il est effectivement ridicule de devoir venir à des commissions de 20h15 à 22h00, alors qu'il serait possible de siéger du lundi au jeudi de 18h00 à 20h00. Ces horaires permettraient d'améliorer la qualité de vie, le confort et la vie familiale de élus sans péjorer la qualité du mandat mais comme dirait un grand philosophe de gauche en parlant de ses paires, "on ne fait pas boire un âne qui n'a pas soif".

Un Conseiller municipal, qui veut faire activement et consciencieusement son mandat, est beaucoup plus sollicité qu'un Conseiller administratif, car il doit, lui/elle, faire tout le travail par lui-même, notamment : aller à la rencontre de la population, participer aux réunions, faire partie d'associations. Tout ce temps est considérable, demande de la disponibilité et de l'énergie qui ne sont pas rémunéré.

Etonnant de constater que les moutons de panurges de la gauche / PLR ne sont point choqués lorsque ces derniers évoquent d'augmenter les Conseillers administratifs, gracieusement rémunéré au demeurant

Pour rappel, un Conseiller municipal perçoit entre CHF 2000.00 et 5000.00 maximum brut par année, montant inchangé depuis 25 ans, malgré l'augmentation de l'indice de consommation, sans compter la déduction faite lors de la rétrocession d'une partie de ce montant à son groupe politique, ce qui reste au final plus grand-chose pour l'élu.

D'avoir mis en place le principe de la rémunération à la minute est d'une absurdité crasse et puéril. Il est temps de revisiter ce mode de fonctionnement en revenant à des jetons de présence par séances incluant les caucus, qui font partie du travail législatif, de réunions et de partages entre élus, d'échanges et de prises de positions politique indispensable au vue de la préparation des séances plénières, comme cela fait par ailleurs dans les autres communes, au canton et aux chambres fédérales.

Il faut revaloriser les montants des jetons de présence des conseillers à la hauteur de ceux appliqué en Ville de Genève. Le moment est opportun car le budget sera voté en octobre prochain. Il faut que les Conseillers administratifs puissent en tenir compte et anticiper le souhait des CM.

Pour un commissaire PLR la rémunération à la minute ou au forfait donne des montants assez similaires pour la séance plénière, qui est rémunérée généralement à hauteur d'environ CHF 150.00. C'est un peu différent avec les séances de commission qui étaient payées au forfait, donc sans tenir compte de la durée de la séance. Il ne comprend pas pourquoi c'est la commission des règlements qui a été convoquée pour cette discussion, car il s'agit d'aspects financiers qui ne touchent pas au règlement du Conseil municipal. Il pense que cette discussion devrait avoir lieu en commission des finances. Pour lui, la seule question qui pourrait toucher la commission des

règlements est celle de la rémunération des caucus. Il ajoute que le règlement du Conseil municipal ne précise pas les jours de séances du Conseil municipal. Il propose de discuter de cela au Bureau /chefs de groupes. Il estime qu'il n'est pas utile de revenir constamment sur les horaires car cela ne lui convient pas de venir le jeudi.

Un commissaire PLR trouve que les caucus sont la pire des choses, **car ils obligent tout le groupe à voter**. Il trouve préférable que chacun prépare son dossier, **sans avoir une position de groupe imposée** à chaque membre et que les élus PLR doivent rétrocéder l'entier du montant du CAUCUS au parti, raison pour laquelle il ne désire pas être rémunéré comme par le passé. Le parti (sans avoir été consulté) n'est pas favorable au paiement des caucus, en précisant que les Conseillers municipaux sont mal rémunérés, mais il y a une partie de bénévolat dans la politique communale. Les séances plénières et de commission sont rémunérées, mais pas tout le travail annexe qui reste difficilement mesurable.

Un commissaire MCG dit avoir constaté, lors de la dernière plénière, que le PLR n'a pas d'esprit de groupe. Il souligne que les Conseillers municipaux sont élus par parti politique et pas sur des droits de pensées individuelles. Le caucus permet de partager les positions prises dans les commissions avec les camarades élus. Les commissaires doivent suivre la politique du parti. Ce même commissaire MCG constate que, depuis 2011, le PLR de Vernier vote constamment à gauche et trompe en connaissance de cause son électorat PLR qui n'est pas de gauche, du moins pas à notre connaissance et que cet électorat PLR est devenu les otages de la section Vernier.

Un commissaire PLR trouve que le caucus est une bonne chose mais il déplore les votes obligatoires qui le dérangent profondément. Il n'est pas sûr qu'il serait opportun de figer des horaires dans le règlement, car ceux-ci peuvent changer à chaque législature.

Un commissaire MCG confirme que l'activité auprès de la population n'a jamais été rémunérée, mais tout ce qui est factuel et lié au travail peut ET doit l'être (rédiger un rapport, faire des séances, un caucus). Ce même commissaire MCG estime que le caucus est un travail politique dans le cadre du mandat politique pour préparer les séances plénières et se coordonner avec ses paires. Il souligne que la rémunération des caucus reviendrait à CHF 37'000.00 annuellement pour l'ensemble des 37 conseillers municipaux. Le montant n'est de loin pas exagéré.

La Présidente (LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX) propose de clore la discussion. Elle conclut que LE CENTRE, l'UDC et le MCG sont favorables à la valorisation des Conseillers municipaux par une augmentation de la rétribution financière et que le PLR s'abstient. Un commissaire PLR répond qu'il voterait à l'heure actuelle négativement, mais il étudiera l'ensemble du budget et tranchera à ce moment-là. Le PLR n'a pas encore réfléchi.

La Présidente (LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX) précise qu'il n'est pas question de chiffres pour le moment, mais d'une intention de valorisation de la fonction de Conseiller municipal par le moyen de la révision du montant des jetons de présence.

Un commissaire PLR se prononce négativement pour les caucus. Il ne voit pas l'utilité de modifier les jetons de présence.

La Présidente (LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX) comprend que le commissaire PLR n'est pas favorable à la proposition d'intention de valorisation.

Un commissaire MCG propose de déposer deux résolutions, l'une pour le caucus et la seconde pour revaloriser les jetons de présence. Il souligne que la rémunération à la minute est une exception verniolane, cela ne se fait nulle part ailleurs. Il demande aux commissaires s'ils veulent indiquer des montants ou s'ils le laissent préparer une proposition.

Un commissaire UDC propose de comparer avec la pratique des autres communes.

Un commissaire MCG prendra l'exemple de la Ville de Genève, car le travail des Conseillers municipaux de la Ville est identique à celui de ceux des autres communes. La différence est liée au plus grand nombre de Conseillers municipaux, au nombre de réunions avec des débats beaucoup plus longs, etc.

La Présidente (LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX) est d'accord avec la proposition du commissaire MCG.